



Conseil pour le prud'hommes .sont ils bien en illegalité?

Par **lucas belletti**, le **10/12/2010** à **00:15**

Bonjour,

Je suis employé depuis plus de 2 ans dans un magasin de grande distribution .J'ai eu mon premier CDD en septembre 2008 et je n'ai depuis pas eu un seul de carence.Par contre j'ai eu une trentaine de Cdd de durée inégale , ou j'ai remplacé au moins 6 personnes différentes .Je ne disais rien car j'étais content d'avoir un travail et qu'en plus ils me promettent depuis tout ce temps un Cdi.Mais voila après avoir accepté de réduire mes nombres d'heures ,(de 36 a 25 ce qui m'a mit dans un petit embarras financier) je viens d'apprendre qu'ils souhaitent se passer de moi dans les prochains mois. Ils sont bien totalement en illégalité?Dois je laisser courir ou aller aux prud'hommes? Le coté de denoncer les gens me gene un peu , mais je trouve qu'ils ont un peu trop tirer sur la corde .Donc mon dossier est il solide ?Par avance merci. Désolé de vous deranger je me rend compte qu'il y a des dossiers plus important traité ici , mais c'est difficile de trouver des informations sures sur le net

Par **P.M.**, le **10/12/2010** à **08:23**

Bonjour,

Il n'y a pas forcément d'irrégularité si les motifs de remplacement sont réels car il n'y a pas de délai de carence entre deux CDD portant ce cas de recours...